

Best

Devenir Responsable de la Sécurité du Système d'Information

Appréhendez toutes les dimensions du métier

 Présentiel ou en classe à distance



7 jours (49 h)

Prix inter : 5.250,00 € HT
Forfait intra : 17.990,00 € HT

Réf.: MG802

Tout le monde s'accorde à dire qu'une des pires choses qui puisse aujourd'hui arriver à une organisation (entreprise, administration, agence gouvernementale,...) est une cyber attaque entraînant une paralysie partielle ou totale de son activité ! Et ce sans même parler de vol de données qui, au-delà des conséquences immédiates de l'attaque en termes d'activité, entacherait durablement la réputation de l'organisation victime. On comprend dès lors pourquoi la protection de l'information et la sécurité des systèmes d'information revêt aujourd'hui une telle importance que les professionnels qui en ont la responsabilité sont de plus en plus impliqués dans les processus de gouvernance des organisations qui les emploient. Pour mener à bien leur mission, ils ne doivent donc plus seulement être « bon » techniquement, ils doivent également savoir construire et mettre en oeuvre des politiques de sécurité efficaces.

A qui s'adresse cette formation ?



Pour qui

- Responsables métiers ou informatiques souhaitant évoluer vers le métier de RSSI
- RSSI opérationnels souhaitant appréhender les nouvelles missions du RSSI



Prérequis

- Bonne culture générale sur les infrastructures IT
- **Disposez-vous des connaissances nécessaires pour suivre cette formation ? Testez-vous !**

Programme

Avant la session

- Un quiz de consolidation des prérequis

En présentiel / A distance

1 - 1ÈRE PARTIE : LE MÉTIER DE RSSI, SON RÔLE, SES RESPONSABILITÉS, SON PÉRIMÈTRE D'ACTION ET SES MÉTHODES DE TRAVAIL (4 jours)

2 - Introduction : Quels sont les enjeux de la SSI ?

- Quelques définitions, périmètres et terminologies de base
- Enjeux, menaces et risques

3 - Les missions du RSSI

- Conseiller la Direction Générale par rapport aux obligations légales et les risques SSI
- Formaliser une stratégie et définir un plan d'actions
- Définir un référentiel SSI
- Participer à la mise en place de la gouvernance
- Conseiller et assister la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre
- Former, sensibiliser
- Réaliser une veille proactive
- Auditer et réaliser des contrôles de conformité et mesurer l'efficacité

4 - Les obligations légales et les exigences SSI

- Responsabilités civile délictuelle et contractuelle
- Les obligations légales
- PPST : Protection des informations relatives au potentiel technique de la nation
- Les respect de la vie privée / Secret des correspondances
- GDPR : General Data Protection Regulation
- Loi pour une république numérique
- SOX : Sarbanes Oxley
- Les lois LSF, LCEN et LSQ
- CPI : Code de la Propriété Intellectuelle
- La directive "Network and Information Security"
- LMP : Loi de Programmation Militaire

5 - Identification des autorités compétentes et référentiels

- ANSSI, PSSI x, RGS
- Agence Française de la santé numérique
- PCI DSS
- CNIL

6 - Les contrats

7 - La gouvernance de la SSI

- Niveaux de maturité SSI et types d'organisation
- Le comité de pilotage, arbitrage, suivi et homologation
- Voie hiérarchique et voie fonctionnelle
- Les articulations avec les autres filières
- La notification d'incidents, la gestion d'alerte

8 - Formalisation d'une stratégie SSI

- Adjonction d'outils et bonnes pratiques
- Orientée enjeux ou orientée SMSI
- Les étapes de la formalisation d'une feuille de route

9 - La gestion des risques

- La norme ISO 31000
- La norme ISO 27005
- Études de cas
- La norme ISO 27002
- La norme ISO 27001

10 - La définition d'un référentiel SSI

- Lettre d'engagement de la direction
- Lettre de nomination du RSSI
- La politique générale de protection de l'information
- Comment construire la politique sécurité système d'information ?
- Chartes
- Guides et procédures

11 - Mise en oeuvre d'une méthode d'intégration SSI dans les projets

- EBIOS
- Adaptée

12 - 2ÈME PARTIE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE (3 jours)

13 - L'état de l'art des solutions technique de sécurité du SI

- La sécurité des accès : filtrages, filtrages applicatifs (WAF, CASF), authentifications, habilitations, détections d'intrusion, journalisations, supervision
- La sécurité des échanges
- La sécurité des serveurs : durcissement, hébergement
- La sécurité des postes de travail sédentaires et mobiles
- La sécurité des applications

14 - Les architectures SSI

- Péphériques
- En profondeur

15 - Introduction aux plans de continuité des activités et plans de secours

- Fondamentaux de la continuité des activités
- Le modèle du BCI et de la norme ISO 22301
- Les différents plans : PCA, PCO, PSI, PGC, PCOM...
- Les phases d'un projet de PCA

16 - La prise en compte du facteur humain

- Sensibilisation
- Formation
- Communication

17 - La veille juridique et technique SSI

18 - Contrôle et audit

- Définition des indicateurs de contrôle
- Les tests intrusifs
- Formalisation et mise à jour des tableaux de bord

19 - Conseils généraux pour réussir dans son métier de RSSI

- Les freins et les difficultés rencontrés par les RSSI (retour d'expérience)
- La bonne appropriation et la bonne communication du rôle du RSSI
- Les erreurs à ne pas commettre, les conseils d'accompagnement au changement

Après la session

- Un quiz pédagogique pour évaluer vos acquis et approfondir les sujets de votre choix
- Des vidéocasts pour revenir sur les points clés de la formation



Les objectifs de la formation

- Identifier toutes les facettes du métier de Responsable de la Sécurité du SI, son rôle et ses responsabilités
- Savoir construire une politique de sécurité efficace et gérer les risques du SI
- Avoir une vue d'ensemble des mesures techniques de protection des SI
- Disposer d'une méthodologie pour assurer la mise en oeuvre et le suivi de la sécurité
- Connaître les bonnes pratiques pour construire son plan d'action et définir ses indicateurs



Evaluation

- Pendant la formation, le formateur évalue la progression pédagogique des participants via des QCM, des mises en situation et des travaux pratiques. Les participants passent un test de positionnement avant et après la formation pour valider leurs compétences acquises.



Les points forts de la formation

- Un tour d'horizon exhaustif des différents aspects de la mission de RSSI.
- Une approche méthodologique participative permettant des échanges entre les participants et le formateur sur des retours d'expériences concrets : le formateur accompagne des RSSI depuis plusieurs années dans l'accomplissement de leurs missions.
- Le support de formation est utilisé pour présenter les éléments théoriques et les applications pratiques dans le domaine de la sécurité des SI. Il est adapté au contexte actuel et aux obligations réglementaires en vigueur.
- Les contenus digitaux mis à disposition des participants avant et après la formation renforcent l'efficacité pédagogique du programme et garantissent un bénéfice durable de l'action de formation.



Dates et villes 2026 - Référence MG802



Dernières places disponibles



Session garantie

Paris

du 5 janv. au 21 janv.
du 16 févr. au 4 mars

du 7 avr. au 22 avr.
du 22 juin au 8 juil.

du 28 sept. au 14 oct.
du 7 déc. au 23 déc.

Rennes

du 5 janv. au 21 janv.
du 16 févr. au 4 mars

du 22 juin au 8 juil.
du 28 sept. au 14 oct.

Toulouse

du 5 janv. au 21 janv.
du 7 avr. au 22 avr.

du 28 sept. au 14 oct.
du 7 déc. au 23 déc.

A distance

du 5 janv. au 21 janv.
du 16 févr. au 4 mars

du 7 avr. au 22 avr.
du 22 juin au 8 juil.

du 28 sept. au 14 oct.
du 7 déc. au 23 déc.

Nantes

du 5 janv. au 21 janv.
du 16 févr. au 4 mars

du 22 juin au 8 juil.
du 28 sept. au 14 oct.

Strasbourg

du 5 janv. au 21 janv.
du 7 avr. au 22 avr.

du 22 juin au 8 juil.
du 7 déc. au 23 déc.

Bordeaux

du 5 janv. au 21 janv.
du 16 févr. au 4 mars

du 22 juin au 8 juil.
du 7 déc. au 23 déc.

Rouen

du 5 janv. au 21 janv.
du 7 avr. au 22 avr.

du 22 juin au 8 juil.
du 7 déc. au 23 déc.

Lyon

du 5 janv. au 21 janv.
du 16 févr. au 4 mars

du 22 juin au 8 juil.
du 7 déc. au 23 déc.

Sophia Antipolis

du 5 janv. au 21 janv.
du 7 avr. au 22 avr.

du 22 juin au 8 juil.
du 7 déc. au 23 déc.

Marseille

du 16 févr. au 4 mars
du 7 avr. au 22 avr.

du 28 sept. au 14 oct.
du 7 déc. au 23 déc.

Lille

du 16 févr. au 4 mars

du 28 sept. au 14 oct.

du 7 avr. au 22 avr.

du 7 déc. au 23 déc.

Aix-en-Provence

du 16 févr. au 4 mars

du 7 avr. au 22 avr.

du 28 sept. au 14 oct.

du 7 déc. au 23 déc.